

MESURAGE LOI CARREZ - FORMATION INITIALE

Suivre cette formation dans sa partie théorique en E-Learning tutoré et pratique en présentiel, permet de réaliser dans les meilleures conditions les missions de mesurages de superficie selon la Loi Carrez.

■ Objectifs opérationnels

- Calculer les superficies des locaux et surfaces concernés selon le dispositif réglementaire de la loi Carrez

■ Public Concerné

- Toutes personnes souhaitant réaliser les mesurages de superficie

🕒 Durée

7.00 Heures **1** Jour

■ Prérequis

Suivre ce parcours de formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

■ Parcours pédagogique

FORMATION THEORIQUE E-LEARNING

DUREE 3.5 Heures

STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT

Les bases du bâtiment

- Historique de la construction
- Eléments d'ouvrage
- Intervenants de la construction
- Classification des bâtiments
- La préparation du terrain avant construction
- Matériaux de la construction
- Gros oeuvre
- Second oeuvre
- Equipements et installations techniques
- Pathologies

MESURAGE LOI CARREZ

La Loi Carrez

- Présentation de la Loi et textes d'application
- Sanctions, risques pour le vendeur et l'acheteur

Différentes notions de surface dans le bâtiment

- SHOB, SHON
- Surfaces utiles, surfaces habitables, Loi Boutin et superficies
- Types de surfaces retenir

Calcul des superficies

- Parties privatives
- Surfaces habitables

Méthodologie et matériels de mesures

- Matériel de mesurage
- Initiation à l'utilisation

Le rapport de mission

Etablissement d'un rapport de mesurage

- Les points clés du rapport

FORMATION PRATIQUE EN PRESENTIEL

DUREE 3.5 Heures

Calcul de surfaces

- Calcul des surfaces basiques
- Techniques de calcul pour des cas complexes

Elaboration d'un rapport détaillé

- Formulation et rédaction des conclusions
- Rédaction des rapports constituant la matérialisation des mesurages effectués

■ Méthodes et moyens pédagogiques

L'apprenant(e) reçoit avec sa convocation le Livret d'accueil Blended-Learning afin de suivre avec aisance chaque étape distancielle et présentielle de sa formation.

FORMATION THEORIQUE EN E-LEARNING

> METHODES PEDAGOGIQUES

- Le module E-Learning tutoré présente une démarche pédagogique déductive à travers des séquences transmissives et démonstratives suivies d'exercices progressifs d'apprentissage. Ces séquences peuvent être illustrées par des schémas animés, des vidéos de situations professionnelles en réalité virtuelle 360°.

Chaque leçon se termine par un questionnaire de reformulation renouvelable. Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable, utile à l'entraînement à l'évaluation sommative finale des acquis.

Des activités pédagogiques sont attendues en vue de leur correction par le formateur.

> MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Le module E-learning tutoré est réalisé sur une plate-forme web dédiée et en illimité à partir de la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels jusqu'à l'entrée en formation pratique. **Accompagnement de l'apprenant(e)**
 - L'apprenant(e) est suivi(e) par un E-tuteur durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. L'E-tuteur réfère au Référent pédagogique (Formateur) toutes les difficultés ou questions d'ordre des connaissances du domaine traité, qui prendra contact (sous 48 heures, jours ouvrés) avec l'apprenant afin de lui apporter une réponse ou aide pédagogique.
- Les échanges avec l'E-Tuteur et le/la Référent(e) pédagogique (Formateur) se déroulent par messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.
- Le parcours est ponctué de points de rencontre réalisés en classe virtuelle synchrone à des dates fixées en amont par groupes d'apprenants auprès du Formateur/Formatrice afin d'aborder les éléments sensibles analysés par le E-tuteur.
- Les apprenants/apprenantes reçoivent par mail une invitation individuelle de connexion à la classe virtuelle.

Assistance technique

- En cas de difficulté d'utilisation de la plate-forme, l'apprenant(e) est mis(e) en contact avec un(e) Référent(e) technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés).

Les échanges avec le/la Référent(e) technique se déroulent par la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

- Prérequis d'environnement informatique :

L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

> RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

FORMATION PRATIQUE EN PRESENTIEL

> METHODES PEDAGOGIQUES

- Le parcours d'apprentissage prévoit des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention de mesurage de surfaces tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration d'un rapport détaillé matérialisant les contrôles effectués.

> MOYENS TECHNIQUES

- La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

- L'E-tuteur est le responsable de la session de formation

■ Qualification intervenant(e)s

- Le Formateur/Formatrice qualifié(e) est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment
- Le/la Référent(e) technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plate-forme

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

> Partie en E-Learning (théorie)

L'évaluation des acquis théoriques est réalisée sur la plate-forme E-Learning à partir de questions aléatoires à choix multiples

> Partie en présentiel (pratique)

Une évaluation sommative est réalisée par des exercices pratiques.

> MESURE DE LA SATISFACTION DE L'APPRENANT

- Est réalisée en ligne à la fin de la partie théorie en E-Learning et pratique en présentiel. Elle mesure l'organisation et les conditions de la formation, les qualités des intervenants ainsi que les méthodes pédagogiques employées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com